



Commune d'intervention :
Tarbes, Bagnères-de-Bigorre
et communes avoisinantes

ANIMALIER



DÉPLACEMENT VÉTÉRINAIRE



TOILETTEUR



AÉROPORT, GARE



PENSION CANINE



AUTRE DESTINATION...



25€ LE DÉPLACEMENT D'1 HEURE
DANS LA LIMITE DE 10KM A/R* À
PARTIR DU LIEU DE CHARGEMENT



*5€ par 1/2h supplémentaire

0.80€ / km facturé au delà de 10km parcouru dans la limite de 65km A/R ou simple Aller

frais de péage en s.u.s

Voir conditions générales de transport

Certification T.A.V
A.C.A.C.E.D chiens et chats



El Emma'nimalis
emma'nimalis65@gmail.com
6 chemin de Broquière 65200 Pouzauges
Siret 813 549 987 00028

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

LE CHAT OU LE CHIEN DOIT :

- ÊTRE IDENTIFIÉ
- ÊTRE VACCINÉ, AVOIR UN CARNET DE SANTÉ
- POUVOIR SE DÉPLACER PAR LUI-MÊME (BLESSURE LÉGÈRE)
- ÊTRE SEVRÉ OU ACCOMPAGNÉ DE SA MÈRE SI - DE 8 SEMAINES
- ÊTRE APTE AU TRANSPORT
- ÊTRE TRANSPORTÉ DANS UNE CAISSE ADAPTÉE AUX NORMES EN VIGUEUR (PRÊT POSSIBLE) UN CHIEN PEUT ÊTRE TRANSPORTÉ EN LIBRE AVEC LAISSE + HARNAIS SEULEMENT

Pour toutes ces raisons, Emma'nimalis s'engage à veiller au confort et au bien-être de l'animal durant le transport



LE CHAT OU LE CHIEN NE DOIT EN AUCUN CAS :

- ÊTRE BLESSÉE GRIÈVEMENT
- ÊTRE EN GESTATION OU VENANT D'AVOIR MI-BAS
- ÊTRE DANS L'INCAPACITÉ DE SE MOUVOIR
- PRÉSENTER DES SIGNES D'AGRESSIVITÉS EMPÊCHANT LA MANIPULATION
- ÊTRE UN CHIEN CLASSÉ CATÉGORIE 1
- PRÉSENTER DES SIGNES D'ALERTE IMPORTANTS : CHUTE DU POULS, DIARRHÉES, VOMISSEMENTS...

Pour toutes ces raisons, veuillez consulter votre vétérinaire. certains cas de transport peuvent être pris en charge sur autorisation vétérinaire.